

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 20 novembre 2025

### L'ANCT et ses partenaires lancent le déploiement de La Suite territoriale de services numériques à destination des petites collectivités

**Le 19 novembre 2025, au Salon des maires, l'ANCT et ses partenaires territoriaux ont signé une déclaration d'intention officialisant le lancement du déploiement de La Suite territoriale à partir du 1er janvier 2026.**

La Suite territoriale est un ensemble de services numériques simples d'utilisation, testés et déployés par des acteurs locaux. Elle a été développée par l'Incubateur des territoires de l'ANCT, en partenariat avec l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) et la Direction interministérielle du numérique, afin de renforcer la cybersécurité et la souveraineté de 24 000 petites collectivités territoriales.

Elle cible les communes de moins de 3 500 habitants et les communautés de communes de moins de 15 000 habitants. Son développement a été lancé fin 2023 à la demande de Jean-Noël Barrot, alors ministre délégué au Numérique. Le financement de sa construction a été assuré par le Secrétariat général de la Défense et de la Sécurité nationale via France 2030.

Dans le cadre de l'édition 2025 du Salon des maires, Christophe Bouillon et Henri Prévost, respectivement président et directeur général de l'ANCT, ont signé une déclaration d'intention avec 13 opérateurs publics de services numériques, en présence du président de l'association DECLIC. Celle-ci prévoit que les services de La Suite territoriale seront disponibles pour les collectivités le 1er janvier 2026.

Les opérateurs publics de services numériques, en tant que structures de mutualisation, assureront le déploiement opérationnel de La Suite territoriale, sur la base du volontariat. L'ANCT met ainsi en œuvre une démarche partenariale avec les acteurs locaux du numérique, en application du principe de subsidiarité des politiques publiques.

La Suite territoriale permettra de contribuer efficacement à la protection des collectivités territoriales des cyberattaques. Elle renforcera l'identification des petites collectivités dans le champ numérique. Elle sera enfin un vecteur de meilleur accès, partout et pour tous, aux services numériques et de sécurisation des services publics essentiels assurés par les collectivités.

Liste des opérateurs publics de services numériques ayant manifesté le souhait de partenariat au 15/11/2025 :

- ADICO
- CDG 09
- CDG 48
- e-collectivites
- Eure Normandie Numérique
- La Fibre 64
- GIP ARNia
- Gironde numérique
- Mégalis Bretagne
- SIDEC

- SITIV
- SMICA
- Haute Garonne Numérique

Contact presse :

ANCT | [relations.presse@anct.gouv.fr](mailto:relations.presse@anct.gouv.fr)

**A propos de l'ANCT**

**Au cœur des missions qui lui sont confiées par le ministère de l'Aménagement du territoire et de la décentralisation, l'ANCT a pour objectifs de renforcer la cohésion sociale et de réduire les inégalités territoriales en apportant des réponses adaptées aux projets des collectivités territoriales.**